

L'agriculture familiale en France métropolitaine : éléments de définition et de quantification

L'agriculture familiale, qui se caractérise par l'imbrication de la cellule domestique et de l'unité de production, recouvre une grande variété de formes dans le monde. Dans le contexte français, nous proposons de la définir à partir du contrôle exercé sur les trois principaux facteurs de production : le travail, le capital d'exploitation et le foncier. Une analyse de la main-d'œuvre des exploitations, de la détention du capital et des conditions d'accès au foncier montre qu'en dépit des évolutions structurelles que connaît l'agriculture française, celle-ci reste – selon notre définition – principalement familiale. Si le travail salarié permanent se développe en valeur relative, la main-d'œuvre familiale reste majoritaire dans 95 % des exploitations.

L'Assemblée générale des Nations Unies avait déclaré 2014 comme Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF). L'objectif de cette célébration était de « *rehausser l'image de l'agriculture familiale et de la petite agriculture en focalisant l'attention du monde entier sur leur contribution significative à l'éradication de la faim et de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence, à la gestion des ressources naturelles, à la protection de l'environnement et au développement durable, en particulier dans les zones rurales* ». On considère en effet qu'à l'échelle mondiale plus de 70 % des victimes de la malnutrition habitent en zone rurale et sont principalement des agriculteurs, et que les 500 millions d'exploitations familiales représentent 40 % de la population active et produisent 80 % de l'alimentation.

L'agriculture familiale se caractérise par la conjonction de la cellule domestique et de l'unité de production agricole. Elle comporte un grand nombre de formes¹, comme « l'agriculture de subsistance » ou la « petite agriculture » (*smallholder farming*), notions généralement employées en économie du développement. L'universalité

de ce type d'organisation économique permet aussi de dépasser l'opposition habituelle entre « pays développés » et « pays en développement ». Si les enjeux de sécurité alimentaire des familles agricoles ou d'insertion dans les circuits économiques ne se posent pas de la même façon au Nord et au Sud, l'agriculture familiale reste une composante majeure en France et en Europe, en raison de ses atouts et du soutien politique qui lui est apporté.

Cette note vise à définir l'agriculture familiale dans le contexte français et à apporter des éléments de quantification à partir des données des recensements agricoles. On cherchera notamment à apprécier si les évolutions structurelles de l'agriculture française (concentration des exploitations, baisse de l'emploi agricole, développement des formes sociétaires, hausse de la part de terre en location), ont remis en cause ou non son caractère familial.

Cette note reprend d'abord les termes du débat sur les atouts et fragilités de l'agriculture familiale et en propose une déclinaison française. Elle souligne ensuite différents traits de la main-d'œuvre mobilisée dans les fermes françaises, et enfin s'intéresse à ces deux autres facteurs que sont le capital d'exploitation et le foncier.

1 - L'agriculture familiale : définition, atouts, faiblesses

Dans « l'agriculture familiale », la famille mobilise conjointement les trois facteurs primaires nécessaires à la production : le travail, le capital d'exploitation et le foncier. Les structures de ce type reposent donc essentiellement sur le travail fourni par les membres de la famille et se trouvent en dehors des rapports salariaux classiques. L'agriculture familiale se distingue ainsi i) de l'agriculture patronale où la main-d'œuvre est essentiellement salariée, alors que l'unité familiale conserve le contrôle des capitaux et la prise de décision, et surtout ii) de l'agriculture d'entreprise où il n'existe généralement pas de tels liens dans la détention des facteurs primaires.

La singularité du travail familial constitue l'atout le plus couramment mis en avant. Cette main-d'œuvre est considérée comme plus efficace (directement intéressée aux résultats), moins coûteuse (ne nécessitant pas de supervision) et plus

1. Belières J.-F. et al., 2014, *Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques*, AFD et CIRAD, Paris. FAO, 2013, *Investigating in smallholder agriculture for food security*, HLPE Report, Rome.

réactive (adaptée à la cyclicité des productions agricoles)². Cet avantage de la famille sur le salariat est l'une des raisons les plus fréquemment avancées dans la littérature anglo-saxonne d'économie du développement³ pour expliquer la corrélation négative entre la taille de l'unité de production et la productivité de la terre⁴. L'économie agricole, notamment francophone, met pour sa part davantage en avant le caractère limité des économies d'échelle en agriculture⁵, en intégrant d'autres dimensions que l'efficacité du travail familial, par exemple les coûts de déplacement.

Le deuxième atout de l'agriculture familiale tient à sa capacité de résistance en situation de crise. Là où des capitaux extérieurs chercheront une sortie rapide aux premiers signes d'un retournement conjoncturel, la capacité à supporter une faible rémunération de sa main-d'œuvre et des capitaux engagés permet à l'agriculture familiale de faire face aux événements.

Les capacités d'organisation de l'agriculture familiale⁶ sont un troisième atout à prendre en compte. Dépassant leur atomité, les agriculteurs ont mis en place des formes d'action collective qui leur ont permis de s'adapter au progrès technique et de rééquilibrer, au moins partiellement, leur état de dépendance économique consécutif à la concentration croissante des mailons en aval de la chaîne de valeur.

Enfin, le quatrième avantage, souvent mis en avant pour ses conséquences sur la gestion durable des ressources, tient à l'ho-

rizon de décision des agriculteurs familiaux. Par rapport à d'autres formes de production, certains experts considèrent que les familles agricoles déploient une vision de long terme en intégrant dans leur arbitrage les générations futures, notamment pour ce qui est de la transmission des savoirs et des exploitations⁷.

Mais l'agriculture familiale connaît aussi des fragilités importantes. Elle souffre plus que les agricultures d'entreprise des défaillances des marchés du capital et des produits agricoles. La concentration progressive des exploitations conduit à des niveaux de capitalisation qui rendent plus difficile leur transmission et leur maintien comme exploitations familiales autonomes.

Toutefois, l'achat du foncier, dans les pays développés comme dans les pays en développement, semble être un frein à l'émergence des formes d'agriculture d'entreprise. On retrouve là un argument avancé par certains observateurs pour expliquer le maintien de la paysannerie : la propriété foncière constituerait un obstacle important à la séparation de la propriété et de l'exploitation, et à la concentration des exploitations⁸.

En définitive, l'examen des forces et faiblesses de l'agriculture familiale montre qu'elle connaît des évolutions structurelles et ne saurait être considérée comme la survivance de modes d'organisation productive appelés à disparaître. Conservant certaines caractéristiques des formes originelles d'agriculture, elle est aussi adaptée au temps présent. On peut en effet voir dans la détention simultanée, par la famille, des trois facteurs de production primaires (travail, terre, capital d'exploitation), le moyen de contourner le problème de la fixation de la juste rémunération des différents facteurs (salaire, rente foncière et profit de l'entrepreneur).

Pour définir l'agriculture familiale dans le contexte français, nous nous basons sur

les travaux dirigés par Jean-Michel Sourisseau⁹, sur le rapport HLPE (*high level panel expert*) de la FAO 2013 et sur le rapport du groupe de travail de la FAO *Compilation des définitions et des méthodologies communément utilisées et acceptées aux niveaux national, régional et international pour définir et décrire l'agriculture familiale dans sa diversité*¹⁰. De ces diverses sources, nous retenons comme premier critère que la famille doit être le principal fournisseur de travail. On considère ensuite que la propriété du foncier importe moins que le contrôle de son accès. Ainsi, dans le cas français où le fermier dispose de droits importants à travers le statut du fermage, la propriété de la terre n'est pas une condition exclusive. Enfin, l'autonomie décisionnelle sur les choix de production et la responsabilité des exploitants, face aux différents risques, sont des critères importants pour distinguer l'agriculture familiale d'autres formes d'organisation fortement intégrées par l'aval des filières.

Pour résumer, dans le contexte français, nous définirons donc ainsi l'agriculture familiale : i) la majorité du travail est fournie par les membres de l'unité familiale ; ii) les membres de la famille disposent du contrôle du capital d'exploitation et du foncier ; iii) les exploitants ont la responsabilité des décisions opérationnelles et portent la plupart des risques.

2 - Caractéristiques quantitatives de la main-d'œuvre dans les fermes françaises

La main-d'œuvre familiale

La figure 1 propose une ventilation des 490 000 exploitations recensées en 2010 en fonction de leur taille économique exprimée en PBS (Production brute standard), un proxy du chiffre d'affaires. Pour chaque

2. Tchayanov A., 1925, *L'organisation de l'économie paysanne*, Librairie du regard, 342 p. Hayami Y., 1996, "The Peasant in Economic Modernization", *American Journal of Agricultural Economics*, n° 78, décembre, pp. 1157-67.

3. OCDE, 2006, *Pour une croissance favorable aux pauvres*, Paris. <http://www.oecd.org/dac/povertyreduction/37922155.pdf>

4. Feder G., 1985, "The Relation Between Farm Size and Farm Productivity", *Journal of Development Economics*, 18 (2-3), pp. 297-313.

5. Boussard J.-M., 1987, *Économie de l'agriculture*, Economica.

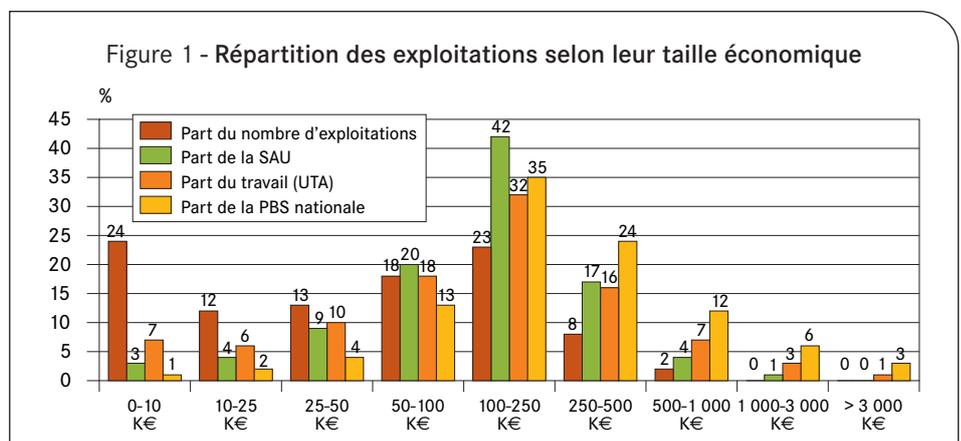
6. Friedman H., 1978, "Simple commodity production and wage labour in the American plains", *The journal of the peasant studies*, 6, pp. 71-99.

7. Van der Ploeg J.-D., *Les paysans du XXI^e siècle : mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, Editions Mayer, Paris.

8. Servolin C., 1972, « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », dans Tavernier Y. et al. (dir.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Armand Colin, pp. 41-77.

9. Belières J.-F. et al., *op cit.*

10. Ramos A., 2014, *Compilation of the definitions and methodologies commonly used and accepted at a national, regional and international level to define and describe family farming based on its diversity*, FAO, Rome.



Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Service de la statistique et de la prospective, Recensement agricole 2010, France métropolitaine

classe de taille, on représente le nombre d'exploitations qu'elle comprend, la surface et la main-d'œuvre (familiale comme salariée) qu'elle mobilise.

Si la classe la plus nombreuse est celle des PBS inférieurs à 10 K€, avec près d'un quart des exploitations, elle représente moins de 3 % des terres, moins de 7 % des emplois et surtout moins de 1 % de la PBS. En la combinant avec la deuxième classe (les 10-25 K€), il apparaît que plus du tiers des exploitations (36 %) ont une contribution économique assez faible (moins de 3 % de la PBS totale) sur moins de 7 % des surfaces. Ces exploitations correspondent à la catégorie statistique des exploitations dites « petites », et sont celles dont le nombre diminue le plus. On retrouve dans cette catégorie des exploitations relevant de logiques de subsistance, à but d'autoconsommation ou de loisirs. Rappelons que pour figurer dans le recensement, il faut disposer d'au moins un hectare ou de 20 ares de verger.

La classe qui concentre la plus grande partie des surfaces (41 %), de la main-d'œuvre (32 %) et de l'activité économique (35 %), est celle des exploitations ayant une PBS comprise entre 100 K€ et 250 K€ (23 % des exploitations). En y associant la catégorie des 50-100 K€, on regroupe 41 % des exploitations, pour près de 62 % des surfaces, près de 50 % de la main-d'œuvre et près de 48 % de la PBS de l'agriculture française. Moins d'exploitations se situent au-delà de 250 K€ de PBS (10 % des exploitations) mais celles-ci concentrent 22 % des terres et 27 % de l'emploi, pour l'essentiel dans la tranche 250-500 K€ de PBS. En définitive, la distribution des exploitations en fonction de leur taille économique ne permet pas d'observer de répartition duale parmi les exploitations dites « moyennes ou grandes », mais au

contraire une concentration importante entre 50 et 500 K€ de chiffre d'affaires.

La main-d'œuvre familiale (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) s'élève en 2010 à 811 000 personnes, représentant 533 000 équivalents temps plein ou unités de travail agricole (UTA). Ainsi, en moyenne, un actif familial est mobilisé aux deux tiers de son temps de travail par l'agriculture. Seuls 50 % des actifs familiaux déclarent travailler à plein-temps. Les données des quatre derniers recensements montrent que si la population des exploitants et coexploitants a été divisée par deux en 40 ans, celle des aides familiaux (conjoints et autres membres de la famille) s'est davantage réduite encore, une partie des conjoints ayant notamment accédé au statut de coexploitants¹¹. Les membres de la famille autres que les conjoints ne représentent plus que 4 % du volume de travail agricole total en 2010, contre près de 40 % en 1970. Plus de la moitié de ces actifs avaient plus de 60 ans en 2010. Toutefois, en élevage bovin, qu'il s'agisse d'orientation lait ou viande, le recours aux aides familiaux (hors conjoint) est un peu plus fréquent qu'en moyenne (autour de 15 % des exploitations concernées, contre 11 % au total).

La figure 2 propose une représentation de la main-d'œuvre familiale présente sur les exploitations à titre principal ou secondaire, en effectifs et en équivalents-temps-plein. Près de 70 % du travail familial est fourni par des exploitants sans activité secondaire et à plein temps, qui cumulent 49 % des effectifs. Les autres situations sont plus complexes. Ainsi, 21 % de la main-d'œuvre familiale, effectuant 9 % du travail agricole, est constituée d'exploitants à titre secondaire et à temps très partiel. Il s'agit de personnes ayant une

activité principale hors de l'exploitation ou de personnes sans activité professionnelle (retraités notamment). Les actifs familiaux (22 % de la main-d'œuvre familiale et 12 % du volume de travail) exercent généralement cette fonction à titre secondaire, et pour un temps très partiel. Il s'agit souvent de conjointes au foyer ou de membres de la famille ayant une activité hors de l'exploitation. Au final, une proportion importante de la main-d'œuvre familiale ne contribue que pour une partie limitée de son temps à l'activité des exploitations.

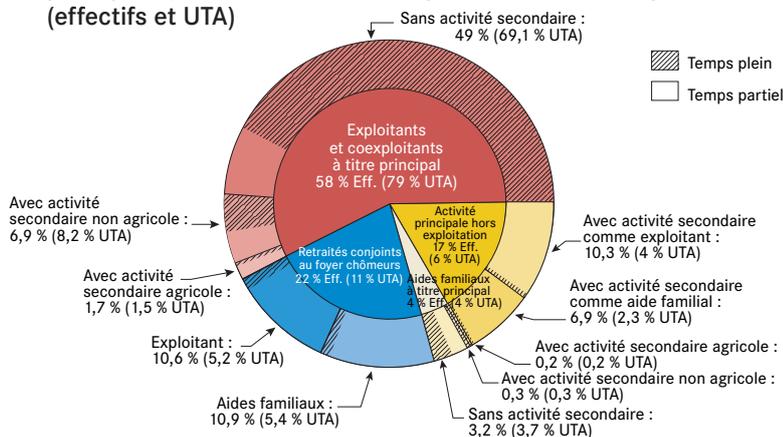
En 2010, 82 % des exploitations sont dirigées par un seul chef d'exploitation, et sur près des deux tiers d'entre elles aucun autre membre de la famille ne participe aux activités. Le retrait progressif de la participation des conjoints à l'activité agricole, en particulier des plus jeunes, est manifeste : le travail apporté par le conjoint (coexploitant ou non) ne représente que 12 % du total et plus de 60 % des conjoints de moins de 35 ans ne travaillent pas sur l'exploitation, alors que cette part est autour de 40 % pour les plus de 50 ans. Toutefois, la tendance qui voit les conjoints actifs sur l'exploitation parvenir au statut de coexploitant se poursuit : 21 % des conjoints en 2010 contre 10 % en 2000¹².

Le nombre d'exploitations où plusieurs coexploitants (conjoints ou non), partagent les responsabilités progresse, mais reste assez faible : 14 % ont deux coexploitants et un peu plus de 4 % en ont trois au moins. Ces actifs conservent généralement des liens familiaux : en 2010, sur les 87 600 exploitations avec coexploitants, seules 8 300 (soit moins de 2 % de l'ensemble des exploitations) ont au moins un coexploitant sans lien de parenté avec la personne déclarée comme chef. Il s'agit souvent de grandes structures, en GAEC, la production laitière étant la plus concernée. Ces exploitations, peu fréquentes, n'ont généralement pas rompu avec l'agriculture familiale.

La main-d'œuvre salariée

Si la famille est la principale pourvoyeuse de main-d'œuvre dans les fermes françaises, les salariés permanents ou temporaires en constituent une part non négligeable.

Figure 2 - Répartition de la main-d'œuvre familiale agricole selon les activités principales, secondaires et le temps de travail sur l'exploitation (effectifs et UTA)



Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Service de la statistique et de la prospective, Recensement agricole 2010, France métropolitaine

11. Giroux G., Dedieu M.-S., Masero J., 2012, « *Un million d'actifs permanents* », Agreste Primeur n° 276, MAAF, Service de la statistique et de la prospective http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_primeur276-2.pdf

12. Centre d'études et de prospective, 2012, *Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs*, ministère de l'Agriculture, La Documentation française.

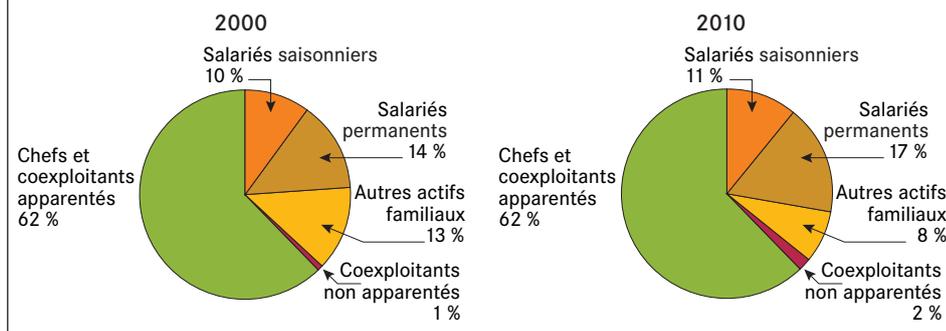
Nous ne considérons pas ici comme « salarié » les actifs familiaux salariés de leur propre exploitation. Ce phénomène émergent concerne près de 3 % des actifs familiaux (28 000 personnes). Ceux-ci peuvent avoir le statut de salarié de l'entreprise familiale pour des raisons de protection sociale ou d'optimisation fiscale ou, de façon transitoire, dans l'attente d'un statut de coexploitant. Ce statut de salarié concerne surtout des sociétés commerciales ou coopératives (SA, SARL, etc.), les EARL ou autres sociétés civiles (SCEA).

La figure 3 présente la répartition des types de main-d'œuvre en UTA en 2000 et 2010. En 2010, la main-d'œuvre familiale fournit 72 % de la force de travail, contre 17 % pour les salariés permanents et 11 % pour les saisonniers. Entre les deux recensements, la part du travail fourni par les salariés a progressé (+ 4 points) à l'inverse de celle des actifs familiaux non coexploitants. En 2010, 68 000 exploitations (14 % du total) ont mobilisé du travail permanent. Alors que le nombre total d'exploitations a été divisé par deux depuis 1988, le nombre d'exploitations avec salariés permanents n'a que très légèrement diminué.

Pour apprécier l'intensité du recours à cette force de travail, on répartit les exploitations employant des salariés permanents selon la part en volume que ce travail apporte par rapport au travail familial (figure 4) : dans 22 000 exploitations seulement (5 % de l'ensemble des exploitations), le volume de travail apporté par les salariés permanents dépasse celui du travail familial.

En 2010, les exploitations qui ont des salariés permanents en emploient deux en moyenne. Près de 6 000 exploitations en ont cinq ou plus, et concentrent ainsi 37 % de ces salariés. Le travail salarié permanent est plus fréquent dans certaines productions : viticulture, maraîchage, horticulture, mais aussi productions d'élevage hors-sol. La viticulture totalise près de 29 % du volume du travail salarié permanent en 2010, tandis que plus d'une exploitation viticole sur cinq (22 %) y a recours. Le maraîchage mobilise 19 % du travail salarié permanent, avec 39 % des exploitations concernées. L'élevage hors-sol contribue pour 10 % du travail salarié permanent et la part d'exploitations concernées est de 21 %. Le recours à la main-d'œuvre salariée à travers des groupements d'employeurs reste assez marginal (3,9 % des UTA salariés permanents) et concerne un peu moins de 13 000 exploitations, dont 59 % mobilisent ainsi moins d'un mi-temps salarié.

Figure 3 - Décomposition du travail agricole en volume



Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Service de la statistique et de la prospective, Recensements agricoles 2000 et 2010, France métropolitaine

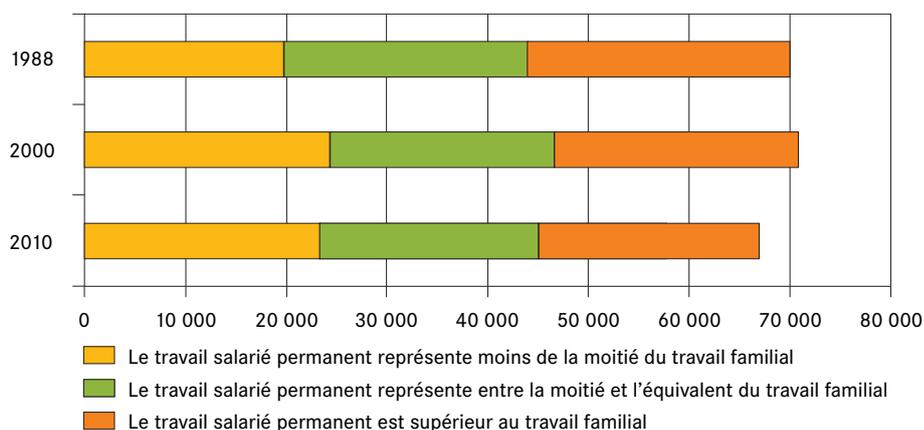
En définitive, si la part du travail apporté par les salariés permanents s'accroît depuis 1988, celle-ci reste encore assez limitée et concentrée dans certaines productions intensives en main-d'œuvre. La réduction du nombre d'exploitations et d'emplois agricoles ne s'est donc pas traduite par d'une forte substitution du travail salarié au travail familial. Sur longue période, en remontant sur un siècle et demi (figure 5), on constate même que la main-d'œuvre non familiale était plus importante avant la grande phase de modernisation agricole. Au XIX^e siècle il y avait environ deux exploitants pour un salarié ; on en comptait trois pour un pendant la première moitié du XX^e siècle et environ cinq pour un au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle. Ainsi, certaines exploitations sont devenues familiales suite au départ de la main-d'œuvre salariée vers d'autres secteurs de production, la valorisation des terres étant désormais assurée par un recours accru aux machines et aux intrants.

Outre le travail salarié permanent, le travail salarié temporaire représente 11 % de la force de travail agricole en 2010, une proportion proche de celle observée en 2000. Le recours au travail saisonnier est généralement considéré comme une réponse à des pics d'activité. Plus de 180 000 exploitations (soit 37 % de l'ensemble des exploitations) ont recours à de la main-d'œuvre salariée permanente ou temporaire. Seules un peu plus de 30 000 exploitations (17 % des exploitations ayant des salariés et 6 % de l'ensemble des exploitations) ont un volume de travail apporté par les salariés supérieur à celui du travail familial.

Que l'on considère le travail salarié dans son ensemble (permanent et temporaire) ou le seul travail salarié permanent, on voit que la part des exploitations dans lesquelles ce travail prédomine sur le travail familial est très faible (entre 5 % et 7 % des exploitations).

Les analyses menées jusqu'à présent se sont intéressées uniquement à la main-d'œuvre interne à l'exploitation. Or la

Figure 4 - Répartition des exploitations avec travail salarié permanent selon la part de travail fourni par les salariés permanents par rapport au travail familial



Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Service de la statistique et de la prospective, Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010, France métropolitaine

3 - Contrôle du capital d'exploitation et du foncier par les familles agricoles

Le capital d'exploitation

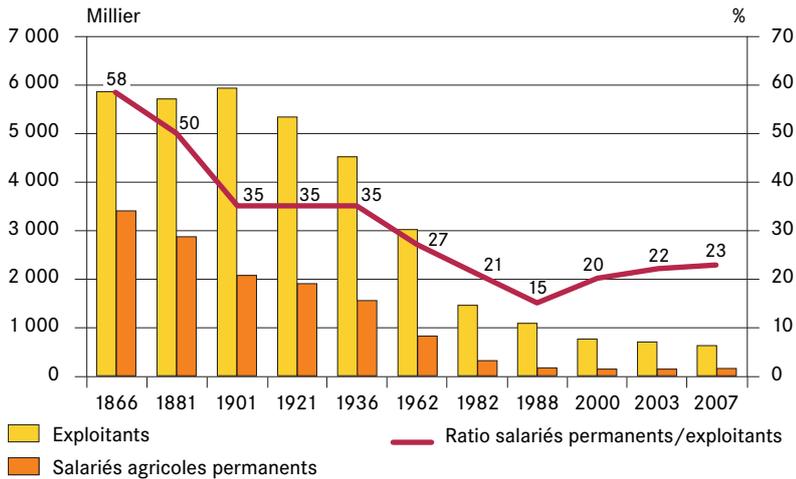
La progression des formes juridiques sociétaires est parfois vue comme le reflet de l'évolution des exploitations familiales vers des formes patronales ou entrepreneuriales, et comme la preuve d'une dissociation progressive du patrimoine familial et du capital d'exploitation. La figure 8 propose une répartition des exploitations agricoles françaises selon leur statut juridique.

Bien que déclinant fortement, les exploitations individuelles restent majoritaires en nombre, mais ne concentrent plus que 43 % de la surface agricole en 2010. Les Groupements Agricoles d'Exploitations en Commun (GAEC), introduits dans les années 1960, continuent leur progression en relatif (8 %), mais ont connu leur première baisse en absolu entre 2000 et 2010. Très présente dans les zones d'élevage et à handicaps naturels, cette forme juridique devrait à nouveau progresser suite à diverses dispositions récentes favorables à leur développement (possibilité de GAEC entre époux, transparence des GAEC pour le calcul des aides de la PAC...). Les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) sont apparues en 1985, notamment pour reconnaître l'activité des conjoints, jusqu'alors sans statut de coexploitants. Plus du quart des surfaces (28 %) sont aujourd'hui exploitées par des fermes de ce type. Enfin, les autres formes juridiques (SCEA, SA, SARL...) représentent 7 % de l'ensemble des exploitations pour 9 % de la SAU.

La forme juridique donne des indications sur le capital d'exploitation. En effet, que ce soit pour les exploitations individuelles ou les GAEC, le capital d'exploitation est statutairement obligatoirement détenu par l'exploitant ou les coexploitants. Il en était de même pour les EARL avant que des dispositions législatives ne permettent, depuis 2006, d'ouvrir le capital à des non-exploitants, sans que ces derniers puissent devenir majoritaires. On considère donc que le capital d'exploitation ne peut y être contrôlé que par les associés-exploitants. Pour les autres formes juridiques, le capital peut être détenu totalement par des non-exploitants.

13. Cochet H., 2008, « Vers une nouvelle relation entre la terre, le capital et le travail », *Études Foncières*, n° 134, juillet-août. Hervieu B., Purseigle F., 2013, *Sociologie des mondes agricoles*, Armand Colin.

Figure 5 - Évolution du salariat agricole depuis 1866



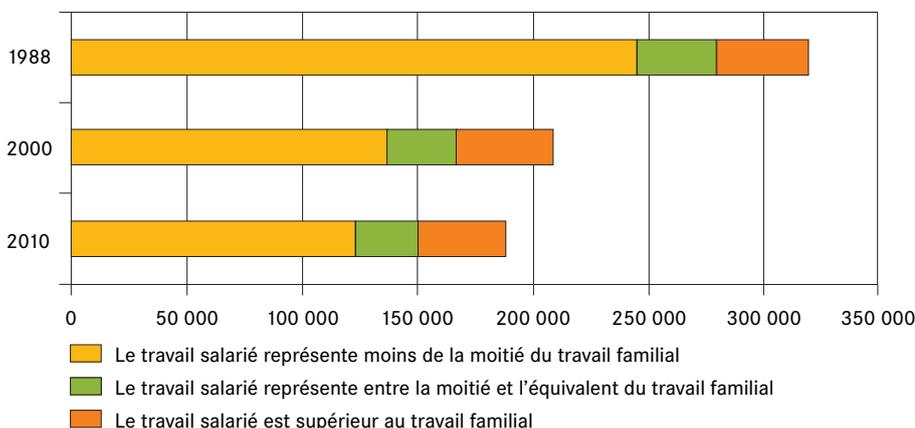
Source : Aurélie Darpeix (2010), citant Marchand O., Thélot C., 1997, *Le travail en France (1800-2000)*, Paris, Nathan, données des recensements agricoles

conduite des exploitations agricoles peut également s'appuyer sur l'externalisation de travaux agricoles en complément ou substitution du travail familial. Ce type de prestations n'est pas nouveau (les premières batteuses parcouraient les campagnes, de village en village, pendant la première moitié du XX^e siècle)¹³. Les résultats du dernier recensement agricole confirment la tendance à l'externalisation de travaux agricoles : le volume de travail réalisé par les entreprises de travaux agricoles (ETA) a doublé entre 2000 et 2010, et le nombre moyen de jours de recours aux ETA est passé de 5 à 10 (Recensement agricole). Les secteurs dans lesquels on utilise le plus ces prestations sont la viticulture (35 % du travail total des ETA) et les grandes cultures (27 % du travail total des ETA).

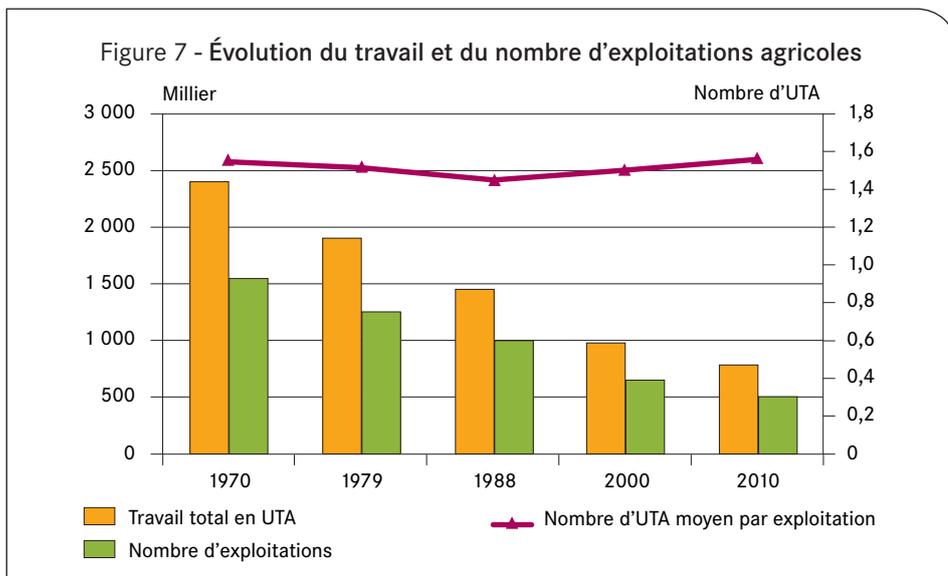
Rapportée au volume total de travail agricole, la part réalisée par les ETA demeure toutefois trop marginale (1,4 %) pour que l'on puisse en tirer des conclusions en termes de mutation générale de l'organisation du travail agricole.

En définitive, les analyses précédentes montrent que les exploitations françaises agricoles continuent de mobiliser le travail d'un noyau familial restreint, même si elles s'agrandissent et se capitalisent pour accroître la productivité du travail. Alors que le travail agricole et le nombre d'exploitations ont été divisés par plus de trois entre 1970 et 2010, le nombre de travailleurs par exploitation est resté particulièrement stable, dans une fourchette comprise entre 1,42 et 1,52 sur 40 ans (graphique 7).

Figure 6 - Répartition des exploitations avec travail salarié (permanent et saisonnier) selon le ratio salarié permanent non familial et saisonnier/UTA



Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Service de la statistique et de la prospective, Recensements agricoles, France métropolitaine



Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Service de la statistique et de la prospective, recensements agricoles, France métropolitaine

La figure 9 présente la part du capital d'exploitation détenu par les exploitants, selon la forme juridique de l'exploitation. Seules 11 % des EARL disposent de capitaux extérieurs aux exploitants, ces capitaux n'étant jamais majoritaires. Pour les sociétés se rapprochant du droit commun, la majorité d'entre elles ont un capital détenu par les seuls exploitants. Ainsi seules 14 % des SCEA et autres sociétés civiles et 25 % des SA, SARL et autres SAS sont détenues majoritairement par des personnes qui ne sont pas considérées comme exploitantes. L'enquête sur la structure des exploitations 2013, dont ces chiffres sont issus, ne permet pas de disposer d'éléments sur les caractéristiques des porteurs : ils peuvent être étrangers à la famille des exploitants, mais une partie peut correspondre à d'anciens exploitants, et donc être proche du noyau familial d'exploitants. Les exploitations dont le capital n'est pas majoritairement détenu par les exploitants se trouvent souvent dans la polyculture (39 %) et la viticulture (30 %).

C'est le secteur viticole qui est le plus marqué par la présence de capitaux extérieurs, avec un peu plus de 3 % des exploitations à capitaux familiaux absents ou minoritaires (contre 1,15 % pour l'ensemble). Enfin, les « autres personnes morales », qui regroupent essentiellement les établissements d'enseignement agricoles qui gèrent des exploitations, ont un capital entièrement détenu par des capitaux extérieurs, compte tenu de leur spécificité.

En définitive, le capital des exploitations françaises reste essentiellement familial. Le développement des formes sociétaires ne répond pas tant à l'arrivée de capitaux extérieurs aux familles agricoles qu'à la volonté de donner un statut social au conjoint et aux enfants ou à des stratégies d'optimisations fiscales et sociales. La dissociation entre le ou les patrimoines familiaux et l'exploitation économique peut aussi être vue comme un moyen d'assurer la continuité de l'unité de production en facilitant la transmission par rachat de parts¹⁴.

Figure 8 - Évolution des formes juridiques en France de 1970 à 2010

En %

	1970		1979		1988		2000		2010	
	Part du total des exploit.	Part de la SAU	Part du total des exploit.	Part de la SAU	Part du total des exploit.	Part de la SAU	Part du total des exploit.	Part de la SAU	Part du total des exploit.	Part de la SAU
Exploitations ind.	99	97	96	90	93	82	81	58	69	43
GAEC	0	1	1	4	4	11	6	18	8	20
EARL	0	0	0	0	0	0	8	17	16	28
Autres	1	2	4	6	5	7	5	7	7	9

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Service de la statistique et de la prospective, Recensements agricoles, France métropolitaine

Le foncier

La définition de l'agriculture familiale suppose que l'unité domestique détienne la terre, ou du moins en contrôle l'accès¹⁵. En France, la part de terres en fermage est élevée par rapport à d'autres pays européens : elle s'établit à 62 % et continue d'augmenter (autour de 50 % à la fin des années 1970).

Seuls 32 % des exploitations cultivent uniquement des terres qui sont la propriété de l'exploitant ou des coexploitants. Regroupant 11 % de la SAU, ces exploitations disposent de surfaces inférieures à la moyenne (19 ha en moyenne pour les exploitations à 100 % de faire-valoir direct). À l'opposé, pour près de 47 % d'entre elles, mobilisant 67 % de la SAU, plus de la moitié de leur foncier est exploitée en faire-valoir indirect.

Il existe une relation positive entre la surface de l'exploitation et la part des terres en location. Les exploitations de moins de 40 ha sont en moyenne davantage en faire-valoir direct, alors qu'au-delà de 100 ha, plus de 60 % du foncier sont en location. Le rapport à la propriété évolue avec l'âge de l'agriculteur : en cours de carrière, il acquiert progressivement du foncier.

Ce phénomène est en partie illustré par la figure 10. On y représente la relation entre le taux de fermage et l'âge moyen des exploitants. Bien qu'en recul en 2010, la relation positive entre âge et propriété ne connaît pas de modification importante entre les deux dates. Si les agriculteurs ne sont pas ou peu propriétaires de leur foncier lorsqu'ils s'installent – ce qui a l'avantage de limiter le capital à investir au démarrage de l'activité –, ils le deviennent progressivement.

Les modes de faire-valoir varient aussi selon les productions : les exploitations avec 100 % de SAU en faire-valoir direct sont plus fréquentes pour les cultures pérennes (65 % des exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes ont 100 % de faire-valoir direct ; 48 % en viticulture). À l'inverse, peu d'exploitations laitières (et seuls 7 %

14. Dans la période récente, apparaît cependant un nouveau phénomène en rupture avec le principe de dissociation du patrimoine et de l'exploitation : des terres agricoles commencent à figurer au bilan des sociétés d'exploitations. Ce phénomène résulterait de stratégies d'optimisation fiscale pour amortir l'usufruit des terres. Pour plus de détails voir : FNSAFER, 2011, *Espace rural, analyse des marchés*, Paris.

15. Belières J.-F. et al., *op cit.*

<http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/28-A-Savoir.pdf>

Figure 9 - Part du capital d'exploitation détenu par les exploitants selon le statut juridique pour l'année 2013

En %

Part du capital détenu par les exploitants	Exploitant individuel ou autre personne physique	GAEC	EARL	Autre société civile (SCEA, etc.)	Société commerciale, coopérative (SA, SARL, SAS, etc.)	Autre personne (établissement d'enseignement, etc.)
0 %	0	0	0	3	10	100
0,1 % à 49,9 %	0	0	0	11	15	0
50 % à 99,9 %	0	0	11	22	14	0
100 %	100	100	89	64	61	0
Nombre d'exploitations	315 434	37 948	84 979	24 328	6 299	1 919

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Service de la statistique et de la prospective, Recensements agricoles, France métropolitaine

des exploitations spécialisées) ont la totalité de leur SAU en faire-valoir direct.

L'agriculteur français est donc davantage locataire de sa terre que propriétaire. Cette situation ne semble pourtant pas remettre en cause le critère de détention conjointe des trois facteurs primaires (travail, capital foncier) dans la mesure où, en tant que locataire, il bénéficie d'un contrat régi par le statut du fermage. Le statut du fermage encadre strictement les relations entre le propriétaire et le fermier. Les contrats sont de long terme (9 ans minimum), et surtout tacitement reconductibles. Le propriétaire ne peut faire jouer la concurrence entre fermiers, car le seul moyen d'empêcher la reconduction du bail est de devenir lui-même agriculteur actif. Les loyers sont encadrés et le fermier peut être dédommagé pour ses investissements si le bail

n'est pas renouvelé. Enfin, le fermier dispose d'un droit de préemption en cas de vente : il est prioritaire pour l'achat de la terre. Ces dispositions sont très favorables au fermier, dont le seul motif de rupture de bail est le non-paiement du loyer. Un fermier a quasiment autant de stabilité qu'un propriétaire-exploitant, certains spécialistes allant jusqu'à parler de « propriété culturelle du sol » pour qualifier ce statut très protecteur¹⁶.

Le mode de faire-valoir n'est donc pas discriminant en d'agriculture familiale : la propriété ou le fermage impliquent tout deux un fort niveau de sécurité dans l'accès au foncier. Signalons néanmoins qu'à côté du bail classique de fermage, d'autres baux moins sûrs pour le fermier existent, comme le bail de carrière ou le bail de 25 ans, apparus dans les années 1980, ou

encore le bail cessible de 2006, d'une durée minimale de 18 ans (ces trois n'étant pas tacitement reconductibles). Il n'existe cependant pas à ce jour d'informations centralisées sur les baux, et les rares enquêtes de terrain ne font état que d'un timide démarrage du bail cessible¹⁷.

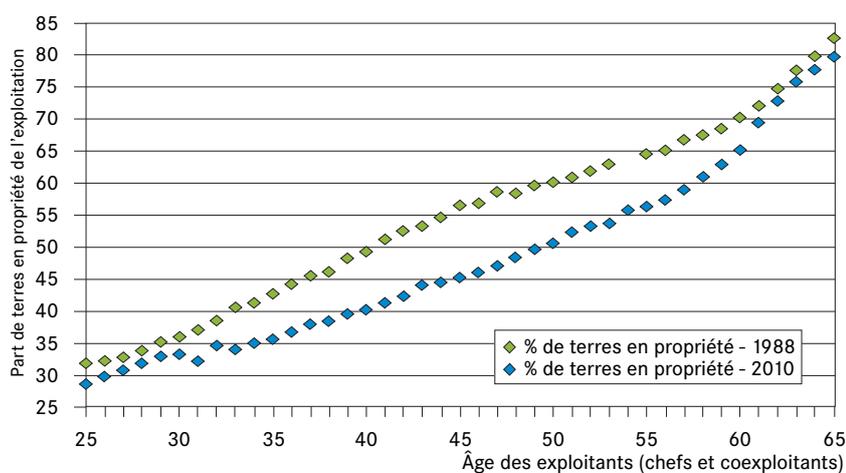
**
*

En définitive, les évolutions structurelles de l'agriculture française (concentration des exploitations, baisse de l'emploi, développement des formes juridiques sociétaires, hausse du faire-valoir indirect, externalisation croissante de certains des travaux...) ne semblent pas remettre en cause le caractère familial de cette agriculture, dès lors que l'on retient une définition basée sur le faible recours à la main-d'œuvre salariée et sur la détention conjointe des trois facteurs primaires (travail, capital, foncier). Le critère de l'autonomie décisionnelle et de la responsabilité des agriculteurs face aux principaux risques, pour importante qu'elle soit, n'a pas pu être directement mesurée dans ce travail, faute de données disponibles.

Alors que se manifestent des évolutions structurelles fortes, la place de la famille reste importante dans l'organisation de l'unité de production agricole, cette permanence s'explique notamment par les atouts de cette forme d'organisation et par le soutien apporté à l'agriculture familiale dans la seconde moitié du XX^e siècle. Si l'on a ici parlé d'agriculture familiale au singulier, il n'en reste pas moins que ce concept recouvre des réalités diverses dans le contexte français.

Alexis Grandjean
Frédéric Courleux¹⁸
Anne-Sophie Wepierre
Marie-Sophie Dedieu¹⁸
Centre d'études et de prospective

Figure 10 - Part de terres en propriété selon l'âge des exploitants



Lecture : pour chaque exploitation, ont été calculés le pourcentage de SAU en propriété ainsi qu'un âge moyen des exploitants (moyenne de l'âge du chef d'exploitation et des éventuels coexploitants). Dans un second temps, un pourcentage moyen de faire-valoir direct a été calculé sur chaque ensemble d'exploitations aux exploitants d'âge moyen identique. Chaque point du graphique correspond donc à une valeur moyenne calculée sur un nombre variable d'exploitations (voir Agreste primeur n° 293).

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Service de la statistique et de la prospective, Recensement agricole 2010, France métropolitaine

16. Viau P., 1962, *Révolution agricole et propriété foncière*, Les Éditions Ouvrières.

17. Gault J., Marty S., Menard J.-N., Pringault J.-M., 2013, *Évaluation des mesures prises dans le cadre de la Loi d'orientation agricole de 2006 pour faciliter la transmission des exploitations agricoles et le financement des facteurs de production par des capitaux extérieurs*, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, tome 1, 42 p.

18. Frédéric Courleux et Marie-Sophie Dedieu travaillaient au CEP au moment de la rédaction de cette analyse.

Dernières analyses publiées par le Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Analyse n° 54, janvier 2013, Henri Mendras : retour sur La fin des paysans
Analyse n° 55, mars 2013, Perspectives d'évolution de la filière vitivinicole dans la région Languedoc-Roussillon à l'horizon 2025
Analyse n° 56, avril 2013, Toxi-infections alimentaires, évolution des modes de vie et production alimentaire
Analyse n° 57, mai 2013, Les transformations des scolarités des enfants d'agriculteurs
Analyse n° 58, juillet 2013, Statut et droits de l'animal d'élevage en France : évolution, enjeux et perspectives
Analyse n° 59, juillet 2013, L'agroécologie : des définitions variées, des principes communs
Analyse n° 60, juillet 2013, Des systèmes de production visant la double performance économique et environnementale
Analyse n° 61, septembre 2013, L'agriculture de conservation
Rapport Agriculture, Forêt, Climat : vers des stratégies d'adaptation
Analyse n° 62, septembre 2013, Agriculture, forêt, climat : vers des stratégies d'adaptation Résultats clés de la prospective AFClm
Analyse n° 63, septembre 2013, Transitions vers la double performance : quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agroécologiques
Analyse n° 64, octobre 2013, Les différences sociales en matière d'alimentation
Analyse n° 65, novembre 2013, Le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) : la mise en réseaux comme levier de l'innovation en agriculture
Analyse n° 66, janvier 2014, Zoonoses émergentes et réémergentes : enjeux et perspectives
Analyse n° 67, février 2014, Le recours aux satellites en agriculture : évolutions récentes et perspectives
Analyse n° 68, avril 2014, La disponibilité future de la ressource en eau en France : quelle place pour le secteur agricole ?
Analyse n° 69, mai 2014, Consommations et pratiques alimentaires durables : analyse de données nationales issues d'enquêtes d'opinion
Analyse n° 70, mai 2014, Évaluation du volet « mobilisation des bois chablis » du plan de solidarité nationale consécutif à la tempête Klaus
Analyse n° 71, juin 2014, Défis sociaux et environnementaux du capitalisme agraire. Le cas des plantations de palmier en huile en Asie du Sud-Est
Analyse n° 72, juillet 2014, Des « biens publics » au « verdissement » : l'influence des nouveaux acteurs de la réforme de la PAC
Analyse n° 73, octobre 2014, L'agriculture française face au défi climatique : quelles perspectives d'atténuation de ses émissions de gaz à effet de serre ?
Analyse n° 74, octobre 2014, Le nouveau *Farm Bill* américain : un renforcement des assurances agricoles subventionnées et des filets de sécurité anticycliques
Analyse n° 75, novembre 2014, L'agriculture à « Haute Valeur Naturelle » en France métropolitaine - Un indicateur pour le suivi de la biodiversité et l'évaluation de la politique de développement rural
Analyse n° 76, janvier 2015, Des projets agro-environnementaux innovants, intégrés et collectifs : quelques enseignements tirés de l'analyse d'expériences de terrain
Analyse n° 77, mars 2015, Quelle adaptation de l'agriculture à la disponibilité en eau dans la Drôme des collines ?
Analyse n° 78, avril 2015, Inégalités sociales et alimentation. Besoins et attentes des personnes en situation d'insécurité alimentaire
Analyse n° 79, avril 2015, Produits de stimulation en agriculture visant à améliorer les fonctionnalités biologiques des sols et des plantes : état des lieux et perspectives
Analyse n° 80, juin 2015, Les innovations technologiques, leviers de réduction du gaspillage dans le secteur agro-alimentaire
Analyse n° 81, juillet 2015, La gestion durable du bâti agricole périurbain : gouvernance et enjeux locaux. Le cas des hameaux agricoles dans l'Hérault
Analyse n° 82, septembre 2015, Les antibiorésistances en élevage : vers des solutions intégrées
Analyse n° 83, septembre 2015, Évaluation du Plan Banane Durable 1 : résultats et perspectives
Analyse n° 84, septembre 2015, « Zéro défaut » ? La distribution des fruits et légumes et ses critiques comme révélateurs des transformations de l'agriculture
Analyse n° 85, novembre 2015, Diffusion au public des résultats des contrôles sanitaires officiels : enseignements d'une comparaison internationale
Analyse n° 86, décembre 2015, Les fermes laitières de polyculture-élevage : atouts et défis pour l'avenir
Analyse n° 87, décembre 2015, Communiquer sur la qualité sanitaire des aliments en France : enjeux et perspectives
Analyse n° 88, décembre 2015, L'avenir de l'installation dans la Nièvre : un exemple de prospective agricole

Tous ces numéros sont téléchargeables aux adresses suivantes :

<http://agriculture.gouv.fr/publications-du-cep>

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/analyse/>

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général

Service de la statistique et de la prospective

Centre d'études et de prospective

3 rue Barbet de Jouy

75349 PARIS Cedex 07

Sites Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur en chef : Bruno Héroult

Mel : bruno.herault@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01 49 55 85 75

Composition : SSP Beauvais
Dépôt légal : À parution © 2016